

REVUE BELGE  
DE  
NUMISMATIQUE  
ET DE SIGILLOGRAPHIE

PUBLIÉE  
SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE

---

DIRECTEURS :  
MM. VICTOR TOURNEUR ET MARCEL HOC

---

— 1928 —

QUATRE-VINGTIÈME ANNÉE



BRUXELLES  
PALAIS DES ACADEMIES

DES PRESSES DE  
L'IMPRIMERIE J. VROMANS & C<sup>ie</sup>

— 1928 —

## Les premières frappes de grosse monnaie à Gand

---

L'histoire des frappes gantoises de grosse monnaie est faussée à son origine. Une première erreur en a entraîné plusieurs autres et, du règne de Marguerite de Constantinople au milieu de celui de Louis de Nevers, tout est à redresser. Je me propose de le démontrer dans les pages qui suivent. La lecture préalable d'une note insérée dans la *Revue* de 1926 (1) ne peut que faciliter l'intelligence des faits.

Le manuscrit que Victor Gaillard appelle le manuscrit de Sanderus — on sait pour quelle raison — n'est autre qu'une des nombreuses copies des *Antiquités de Flandre* de Wielant (2), ouvrage édité en 1865 par le chanoine J.-J. De Smet (3). Dans une subdivision consacrée aux « monnoies », on y lit, après une phrase relatant un événement de 1276, cette autre qui a si fort influencé Gaillard : « Ou mesme an LXXVII ladictte contesse [Marguerite] bailla ses monnoyers à Clays de Deken, bourgeois de Bruges, sur la cohertion et payne dessusdictes, pour trois ans, et se forgea la monnoye pour Flandre à Saint-Bavon à Gand et à Alost, et pour Haynau à Valenciennes (4). »

Il est manifeste que [MCC]LXXVII (1277) est dû à la distraction d'un copiste, qui a tracé deux I, comme il avait écrit deux X. Le texte primitif doit porter LXXVI, qui est du reste la version d'un manuscrit de la Bibliothèque Royale. Il en résulte que 1277, dont Gaillard a fait l'année de l'ouverture de l'atelier de Saint-Bavon, se trouve être une erreur de plume.

---

(1) P. 11 et suivantes.

(2) Philippe Wielant (1437-1520), jurisconsulte gantois, souvent appelé le président Wielant, parce qu'il a été président du Conseil de Flandre.

(3) *Collection de chroniques belges inédites*, t. IV.

(4) *Op. cit.*, p. 272.

Il se trouve aussi que 1276 ne convient pas plus que 1277 ; il faut lire 1275 en ce qui concerne l'accord relatif à Alost et à Valenciennes, comme il faut lire 1334 en ce qui regarde Saint-Bavon ; nous le savons par des documents d'archives exhumés au siècle dernier et conservés à Lille et à Bruxelles (1).

La conclusion est que le jurisconsulte gantois a tout ignoré des dates. En assignant à la mise en activité des trois monnaies une date unique, légèrement inexacte pour les deux premières et fort inexacte pour la troisième, il exprime une opinion personnelle, mais fautive, tout comme d'Oudegherst (2) exprime une opinion personnelle, mais fautive, lorsqu'il écrit que Guy de Dampierre a transféré son officine d'Alost à Saint-Bavon en 1297 (3).

Si l'on peut alléguer à la décharge du président Wielant qu'il devait en cette matière ses renseignements à la tradition et qu'elle ne lui a apporté qu'une connaissance imprécise des faits, tout autre est le cas de Gaillard (4). De son temps, les archives avaient livré leur secret. Or, des deux dates historiques, il n'a utilisé que la première ; la seconde a été systématiquement exclue de ses *Recherches sur les monnaies des comtes de Flandre*. Plutôt que de s'avouer impuissant à débrouiller l'énigme qui s'offrait à lui, il a greffé sur le renseignement déjà doublement erroné du manuscrit Wielant une série de nouvelles erreurs, autant de fautes voulues. C'est ainsi que son établissement fictif de 1277 et le Muntkin de la petite rue de la Monnaie, qui ne date que de 1343, sont devenus sous sa plume un seul et même atelier, un Saint-Bavon gantois qui aurait fonctionné de 1277 à 1349.

Il va de soi qu'il faut faire le départ des grosses monnaies décrites comme issues de cette officine de haute fantaisie qui n'a malheureusement provoqué aucune objection.

(1) *Op. cit.*, t. IV, pp. 5 et 272, note 2.

(2) Le jurisconsulte liégeois Pierre d'Oudegherst (1540-1592).

(3) *Annales de Flandre* éditées par M. Lesbroussart, Gand, 1789, t. II, p. 275.

(4) Avant Gaillard, LELEWEL (*Numismatique du moyen âge*, 1835, II, p. 277), et CHALON (*Recherches sur les monnaies des comtes du Hainaut*, 1848, p. 29) ont reproduit le texte du manuscrit sans aucun commentaire pertinent.

D'après les comptes en rouleaux, la période d'activité du véritable Saint-Bavon, du Saint-Bavon d'encosté Gand, du Saint-Bavon de la petite ville de ce nom limitrophe de Gand, s'est étendue de 1334 à 1338. Après lui est venu l'établissement du quartier d'Overschelde. Comme ce sont là les deux seules terres d'empire de la région qui nous occupe, les frappes gantoises antérieures à 1334 sortent nécessairement d'un établissement de la partie de la ville qui relève de la France.

Un texte de 1353 révèle son existence et sa situation « an thende vander hogher port up den oernic van der Munten » (1). Gaillard aurait pu connaître cette Munte, car Steyaert l'a mentionnée en 1838 dans sa description de Gand (2). La longue rue de la Monnaie, dont elle occupe le coin au débouché de la rue du Haut-Port, lui doit son nom et celui-ci remonte à cette époque lointaine (3).

Il y a lieu d'insister sur l'emplacement à mi-chemin entre la maison scabinale et le château des Comtes, emplacement judicieusement choisi à l'intention des échevins et des délégués du prince qui avaient affaire à l'atelier au temps de la frappe exclusive des mailles. Plus tard, il apparaît comme l'établissement où se sont forgées par intervalles les grosses monnaies, d'abord concurremment avec les dernières mailles, ensuite seules, ce qui nous conduit jusqu'à la date où Louis de Nevers a fait monnayer dans la seigneurie amie de Saint-Bavon (4).

(1) FR. DE POTTER, *Gent*, V, 281, d'après Acten en Contracten de 1353-1354 (*Archives de la ville de Gand*).

(2) J.-J. STEYAERT, *Beschryving van Gend*, pp. 70 et 71.

(3) *Archives de l'église Saint-Michel*, Rentenboek 1308, f° 3 v° : « in de Munte ». La rue appelée ici de ce nom devient plus tard « de lange Munt », ce qui empêche la confusion avec la courte rue de la Monnaie (*Archives de la ville de Gand*, église Saint-Nicolas, Rentenboek armen 1312-1313, f° 3 v° : « de Curte [Korte] Munte »).

(4) Il n'entre pas dans le cadre de ce sujet d'examiner combien il est probable que la construction a été utilisée pour des fins monétaires après 1334 encore. Elle n'a d'ailleurs disparu que tardivement. Elle figure encore sur la carte-panorama de Gand en 1534. C'est elle du moins que je vois dans le bâtiment à tourelle à la jonction des deux rues. En souvenir de lui, une maison située à quelques mètres dans la rue du Haut-Port (les nos 7 et 9 d'aujourd'hui) a porté temporairement le nom de « De Munte » pendant la seconde moitié du seizième siècle.

Il me reste à opposer les résultats de l'enquête conduite jusqu'ici aux opinions émises au sujet des lieux de frappe de l'époque.

Les petits gros de Marguerite de Constantinople sans nom de localité au revers (Gaill., n° 148) n'ont cessé d'embarrasser à cause du lion de Flandre de leur face, indice de la suzeraineté française. L'auteur des *Recherches* a essayé de s'en tirer en disant que « l'*écu au lion*, privé de désignation de ville, ... probablement n'est autre que la monnaie frappée à Gand » (1). C'est saper les fondements de sa théorie sur le soi-disant atelier ouvert en 1277 en terre d'empire. Pour MM. Engel et Serrure, « on peut affirmer que les petits gros si rares... viennent de Saint-Bavon » (2). Eh non ! ils viennent de la longue rue de la Monnaie qui est dans la Flandre sous la couronne ; la solution est aussi simple que logique.

Avant 1334, il n'y a pas d'autre officine en terre d'empire que celle d'Alost. Quand MM. Funk-Brentano et Dieudonné, à propos du règne de Guy de Dampierre, font allusion à un nombre plus élevé (3), ils payent, comme MM. Engel et Serrure, la rançon de leur confiance en Gaillard.

Il va sans dire que le principe de la correction qui s'impose défend de considérer plus longtemps comme issus de Saint-Bavon les gros du régent Philippe de Thiette (Gaill., n° 165 et 166) et les esterlins de Robert de Béthune (Gaill., n° 178), qui portent respectivement au revers MONETA GANDS et MON-ETA-GAN-DES.

Des légendes analogues, MONETA GANDENSIS, MONETA GANDENS et MON. GANDENSIS, se lisent au

(1) *Recherches*, p. 123.

(2) ENGEL et SERRURE, *Traité de numismatique du moyen âge*, t. III, p. 1087.

(3) F. FUNCK-BRENTANO, *Philippe le Bel*, p. 154 : « Il (Guy) avait établi des ateliers monétaires dans la seigneurie de Flandre qui relevait de l'Empire. »

A. DIEUDONNÉ, *Les monnaies françaises*, 1923, p. 78 : « Les comtes de Flandre avaient un droit incontestable au Denier à Lille et à Douai, dans leur comté mouvant du royaume ; mais leur prétention à y faire circuler les espèces qu'ils frappaient en terre d'Empire, à Alost et dans le faubourg de Saint-Bavon à Gand, fut une des causes de la guerre de 1297 à 1305. »

droit de nombreuses pièces de Louis de Nevers (Gaill., nos 187 à 190, 192, 193 et 200) ; au revers d'une autre, ce sont les quatre lettres G — A — N — D placées entre les branches d'une croix centrale (Gaill., n° 185). L'état de nos connaissances ne permet pas de distinguer d'une manière sûre celles qui ont été frappées avant 1334 à *Gand* de celles qui ont été émises à partir de cette date *pour Gand* dans la petite ville voisine. Dans le doute, je m'abstiens de tout essai de classement qui pourrait me faire verser à mon tour dans l'erreur.

Ch. GILLEMAN.